

République française
COTE D'OR
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D2021-03

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15 | 15 | 9 |

Date de la convocation

21/01/2021

Date d'affichage

01/02/2021

Le 29 Janvier 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (conformément à l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire), sous la présidence de Jean-Marc LUCOTTE, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents:

CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIERE DRAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohann.

Procuration : CHAPOTOT Jocelyn à QUIGNARD Jean-Pierre, CHOPIN René à LUCOTTE Jean-Marc, DESBOIS Charline à BRUSLE Rozenn

Absents : PAIN Valéry, CHARREAU Samuel, MANIERE DRAZGA Eliane, PAUVERT Yohann, MORTIER Céline, DUVEAU Anthony.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire: MENETRIER Adrien

OBJET : SIGNATURE CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS PUBLICS & PERMIS D'AMENAGER « SARL SOUS LE REGARD DE SAINT- ETIENNE »

Monsieur le 1^{er} adjoint, expose qu'une opération d'aménagement est projetée par la SARL Sous le Regard de Saint-Etienne.

Elle porte sur les terrains situés sur le territoire de Créancey cadastrés ZR86 – ZR90 – ZR91 – ZR103 – ZR190 – ZR191 et ZR192.

La société SARL Sous le Regard de Saint-Etienne a déposé un permis d'aménager le 2 novembre 2020 qui est en cours d'instruction, portant le numéro PA 021 210 20 B0001, en vue de la réalisation de 4 lots distincts, plus une réserve foncière pour le lot n°4.

Le plan d'aménagement ainsi que la définition des travaux à réaliser dans le cadre de l'opération sont détaillés dans le dossier de demande de permis d'aménager. Les voies et équipements dont la réalisation est projetée dans cette opération vont contribuer à constituer le réseau viaire du quartier et auront ainsi vocation publique.

Par conséquent, la société SARL Sous le Regard de Saint-Etienne a sollicité la commune en vue d'organiser les modalités de leur incorporation dans le domaine public communal.

A ce titre, une convention de transfert des équipements a été rédigée.

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture de ladite convention aux membres du conseil municipal et sollicite l'autorisation de signature par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des voies et équipements dans le domaine public communal concernant l'opération présentée par la SARL Sous le Regard de Saint-Etienne.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Jean-Marc LUCOTTE

